

Le salut est de l'Éternel

Jonas 2: 10 ME 1869 page 401

«Certes, je ne donnerai point ma gloire à un autre» (Esaïe 48: 11).

Le salut est un don de Dieu, don purement gratuit, intimement lié à celui de la foi. Nous parlons de la foi qui reçoit le témoignage de Dieu, et qui se confie au Christ de la Bible, «mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification». L'objet de la foi, ce précieux Sauveur qui s'est offert et livré *Lui-même* en sacrifice, pour faire la volonté de Dieu, est aussi un don de Dieu: «Car Dieu a tant aimé le monde, qu'Il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui, ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle» (Jean 3: 16).

Tout pécheur quelconque doit donc ou périr, ou aller à Dieu par Christ pour tout recevoir de sa pure grâce.

Nous voulons établir cette grande vérité que le salut des pécheurs vient tout entier de Dieu. Nous montrerons par un grand nombre de passages: premièrement, que les pécheurs sont *sauvés sans oeuvres*; secondement, que Dieu les a ainsi sauvés, *afin qu'ils abondent en oeuvres réellement bonnes*, c'est-à-dire en oeuvres de foi, absolument impossibles à l'incrédule. Nous osons espérer que ce travail sera utile à beaucoup d'âmes, en les amenant à donner gloire à Dieu, et à se joindre à nous pour le louer, selon qu'il est écrit: «Or, à Celui qui, selon *la puissance qui opère en nous*, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons et pensons, A LUI SOIT GLOIRE, dans l'assemblée, par le Christ Jésus» (Ephésiens 3: 20; cf. 16).

«Car vous êtes sauvés par grâce, *par le moyen de la foi*; et cela ne vient pas de vous. C'EST LE DON DE DIEU (le salut, la grâce et la foi). NON *par des oeuvres* (pourquoi?); AFIN QUE personne ne se glorifie...». Arrêtons-nous un peu à cette déclaration d'Ephésiens 2: 8: L'homme naturel, pauvre créature déchue, aussi orgueilleuse qu'elle est misérable, considérera toujours *ce témoignage de Dieu* comme une folie et un scandale. L'homme perdu veut absolument mériter ou acquérir — au moins en partie — le salut, la vie éternelle, et la faveur de Dieu. Sa conscience lui dit qu'il est privé de la gloire de Dieu; qu'il ne peut paraître devant sa face que pour être jugé. Il n'admettra jamais que l'unique place, où il ait le droit d'être, selon la justice, soit la croix de laquelle il est écrit: «Maudit est quiconque est pendu au bois». Oubliant que la mort est le salaire inévitable de chacun des nombreux péchés qu'il a commis, ce pécheur *perdu* consentirait peut-être à faire ou plutôt à entreprendre beaucoup de choses *pour s'améliorer* — comme si ce qui est corrompu pouvait devenir bon. Il n'est point *assez perdu*, à son avis, pour admettre la nécessité de naître de nouveau, afin de voir le royaume de Dieu ou d'y entrer. Il veut acquitter lui-même ses dettes, se délivrer lui-même du jugement et de la condamnation. A quoi serviraient à

un tel homme, la croix de Christ, son oeuvre, sa résurrection? Ne veut-il pas devenir meilleur, afin de se sauver lui-même?

Ce triste état du coeur de l'homme manifeste précisément la plus déplorable forme de son éloignement de Dieu; je veux dire l'inimitié contre Dieu. Il s'oppose directement et audacieusement au témoignage de Dieu: «Car Dieu a renfermé *tous les hommes sous la désobéissance*, afin de faire miséricorde à tous». Il s'exclut donc absolument de la miséricorde offerte à tous, celui qui n'accepte pas la juste sentence de sa condamnation: «Nous avons convaincu et Juifs et Grecs, d'être SOUS LE PECHE, selon qu'il est écrit...». «L'Ecriture a renfermé *toutes choses SOUS LE PECHE, AFIN QUE* la promesse (d'un salut sans conditions, ou tout gratuit) *sur le pied de la foi en Jésus Christ*, fût donnée aux croyants» — ou à ceux qui se confieraient en cette promesse (Romains 11: 32; 3: 9; Galates 3: 22).

L'homme déchu est ennemi de Dieu, au point d'avoir horreur de sa miséricorde, comme d'une grâce qui met de côté, en principe, toute bonne opinion que l'homme peut avoir de lui-même. La grâce s'applique uniquement à des pécheurs incapables par eux-mêmes d'aucun bien. La grâce leur donne, par la foi, accès à la faveur de Dieu, ainsi que la paix avec Dieu, par le moyen de notre Seigneur Jésus Christ.

Acceptée comme une faveur démeritée, la grâce produit l'humilité, par la contemplation de la croix du Christ. Rien autre que la croix ne peut soumettre nos coeurs à la justice de Dieu et à sa miséricorde. Sans la foi au sacrifice, le coeur de l'homme s'élève avant que la ruine arrive, *tandis que l'humilité précède la gloire*.

«Où donc est le sujet de se glorifier? Il a été exclu... par le principe de la foi» en la pure grâce souveraine de Dieu». Car, si Abraham a été justifié sur le pied des oeuvres, *il a de quoi se glorifier*; mais non pas envers Dieu», C'est-à-dire qu'Abraham n'a aucun droit à se glorifier devant Dieu, ou selon les pensées de Dieu, d'une justice qui lui a été imputée gratuitement pour avoir cru Dieu. «Car que dit l'Ecriture?» Elle dit: «Abraham crut Dieu, et cela (sa foi qui donnait gloire à Dieu, qui honorait Dieu) *cela* lui fut imputé à justice». En croyant, Abraham fut justifié. Or, à celui qui fait des oeuvres, LE SALAIRE n'est point compté comme une grâce, mais comme une chose due». Un salaire, une chose due par Dieu à l'homme pécheur qui rejette son témoignage, voilà, cependant, ce que l'incrédule ose exiger de Dieu; et ce salaire accordé à des oeuvres faites dans un tel état, ce salaire serait «un salut éternel!»

«Mais, à celui QUI NE FAIT PAS *des oeuvres*, mais QUI CROIT en celui qui justifie L'IMPIE, *sa foi* lui est comptée pour justice». «Car Christ, lorsque nous étions encore sans force (des pécheurs, des ennemis), est mort, au temps convenable, pour DES IMPIES»; non pour des hommes améliorés, ni pour des justes, seuls capables de faire des oeuvres réellement bonnes; mais pour *des impies sans force*: «Or, si c'est *par grâce*, ce n'est plus sur le principe des oeuvres, puisque (autrement) la grâce ne serait plus la grâce», mais elle

serait un salaire dû par Dieu et payé par Lui à des pécheurs auxquels reviendrait tout le mérite de l'avoir gagné (*).

(*) Proverbes 18: 12 et 15: 33; Romains 3: 27; 1 Corinthiens 1: 29-31 et 4: 7; Romains 4 et 5: 6; 11: 6.

Vous voulez faire des bonnes oeuvres, AFIN QUE Dieu vous reçoive en grâce. Mais pouvez-vous en faire de telles, dans votre état d'incrédulité? Vous êtes sous *le péché*, sous la puissance et sous toutes les conséquences du «péché qui est dans la chair». Vous êtes «sous *la désobéissance*», puisque vous négligez, méprisez ou rejetez le témoignage de Dieu au sujet de son Fils. Vous faites Dieu menteur, vous le traitez comme menteur et faux témoin (*) ; puis vous prétendez acheter sa faveur par des oeuvres qu'Il a déclarées inacceptables par Lui, en tant qu'elles proviennent de telle source et de tels motifs.

(*) Jérémie 13: 23.

Le monde lui-même vous accuserait, dans des cas analogues, de vouloir tirer de la fine fleur de farine de votre sac à charbon. La Parole vous dit: «Le maure changerait-il sa peau, et le léopard ses taches? Pourriez vous aussi faire quelque bien, vous qui n'êtes APPRIS qu'à mal faire?» — «qui tirera le pur de l'impur? Personne» (*). Dieu Lui-même, loin de l'entreprendre, crée un homme nouveau, sur le principe de la foi en Jésus Christ. «Car, sans la foi, il est impossible de Lui plaire» (**).

(*) Job 14: 4. (**) Hébreux 11: 6.

Comment aurait-il pour agréables les pensées, les actions ou les intentions de créatures assez rebelles pour le traiter de menteur; assez orgueilleuses pour ne pas se soumettre à sa grâce? «*Vous ne voulez pas venir à moi, pour avoir la vie*» (*). Une volonté complètement opposée à celle de Dieu qui est amour; tel est «le péché», source de tous «nos péchés».

(*) Jean 5: 40.

Vous osez entreprendre, en vertu de votre volonté propre, de faire des oeuvres dont Dieu ne veut pas, parce qu'elles vous sont inspirées au mépris du témoignage qu'Il a rendu au sujet de son Fils. Folie humaine! Supposons même (chose tout à fait aussi inadmissible que de voir un arbre entièrement mauvais produire de bons fruits), mais supposons, dis-je, que vous puissiez faire quelques oeuvres réellement bonnes, ou agréables à Dieu; combien estimeriez-vous devoir faire de telles oeuvres pour effacer un seul de vos péchés? Combien pour vous racheter de l'empire du péché, de la chair et de Satan? Combien pour acquérir la vie éternelle, c'est-à-dire une position en Christ ressuscité et au delà de la mort? Mais nous devons éviter d'admettre, même en apparence, ces folles prétentions de la propre justice.

L'oeuvre de Christ a été voulue de Dieu, parfaitement accomplie par Christ, et pleinement acceptée par Dieu. Christ seul, comme étant Dieu dans sa propre essence, avait le droit, la capacité, la puissance, de sauver des pécheurs en laissant sa vie pour eux: «Personne ne me l'ôte; mais je la laisse de moi-même; j'ai le pouvoir de la laisser et le

pouvoir de la reprendre: j'ai reçu ce commandement de mon Père». «A cause de cela, le Père m'aime, c'est que je mets (ou laisse) ma vie, afin que je la reprenne». Prêt à quitter cette vie, Jésus a dit: «Je t'ai glorifié sur la terre; j'ai achevé l'oeuvre que tu m'as donnée à faire» (*). Tel fut l'homme, parfait par sa dépendance de Dieu; telle fut l'oeuvre du Fils de l'homme, excellent dans son dévouement à Dieu. Il fallait une telle victime, sainte, sans défaut et sans tache, pour porter nos péchés, pour les expier et *les ôter* à jamais de devant Dieu.

(*) 1 Jean 10: 17, 18; 17: 4.

Si la victime propitiatoire et son offrande n'eussent pas été parfaitement agréables à Dieu, le Christ ne serait pas un Sauveur toujours vivant en résurrection à la droite de la majesté; ni un Avocat, un Intercesseur et un Grand Souverain Sacrificateur, capable de sauver jusqu'au bout ceux qui se confient en Lui. Nous ne pouvions rencontrer Dieu autrement que comme Juge. Comme Père, jamais! Si l'oeuvre de la rédemption n'eût pas été parfaite, il faudrait que le Christ eût souffert et souffrît encore plusieurs fois depuis la fondation du monde. Mais maintenant, en la consommation des siècles, Il a été manifesté une seule fois *pour l'abolition* DU PECHE par le sacrifice de Lui-même». Et... «ayant été offert une seule fois pour *porter* LES PECHES de plusieurs» — de tous ceux qui le croiraient — «il ne reste plus de sacrifice pour les péchés» de ceux qui veulent ajouter à l'offrande du Christ quelque chose comme venant d'eux-mêmes. Refuser de se confier pleinement à l'oeuvre merveilleuse de la croix, «après avoir reçu la connaissance de la vérité», c'est «pécher par fierté», ou «volontairement»; c'est mépriser Christ et déshonorer Dieu pour se glorifier soi-même (Hébreux 9: 14-27, 28; 10: 26-29; Nombres 15: 30-36).

Présentez-vous donc simplement à Dieu sous le bénéfice du sacrifice du «Christ qui, par l'Esprit éternel, s'est offert Lui-même sans tache à Dieu». Dieu vous honorera à cause de cette offrande. Elle est digne de Lui, car elle l'a glorifié dans sa justice et dans son amour. Il vous pardonnera *toutes* vos offenses, vous imputant «*la justice de Dieu*»; vous tenant pour justes, et vous traitant comme tels. Parce que vous Lui aurez donné gloire (Romains 4: 20), vous recevrez «*la justice de vie*», l'adoption, l'héritage des saints dans la lumière, le droit, en un mot, d'être faits enfants de Dieu.

L'Ecriture déclare à plusieurs reprises que, avant d'avoir cru, «nous étions MORTS *dans nos fautes* et dans nos péchés». Jésus lui-même a dit: «Si vous ne croyez pas ce que je suis, *vous mourrez* DANS VOS PECHES». Triste linceul pour des créatures qui, en croyant simplement à l'Evangile, auraient reçu le doux et glorieux privilège *d'être* EN CHRIST, DE REVETIR CHRIST. Si une telle inimitié de la chair contre la grâce n'était pas manifeste comme elle l'est, on ne pourrait pas croire qu'une aussi grande multitude de personnes, capables d'ailleurs de raisonner sagement, puissent demeurer rebelles à la miséricorde qui est offerte gratuitement à tous. Voilà un homme que Dieu déclare mort dans ses dettes; mort en état de faillite... L'Evangile de Dieu l'invite à venir à Christ, pour être «*en Lui*», sur le simple pied de la foi au témoignage de Dieu. La grâce vient à lui, attestant que toutes ses dettes sont acquittées par le sang de Christ; elle le presse d'entrer dans la vie et dans les

relations les plus bénies avec Dieu. Il n'a qu'à céder à ces invitations et à ce message d'amour; mais il reste dans son inimitié et dans sa profonde misère. Si la grâce n'a pas donné à cet homme, si raisonnable selon le monde, un profond sentiment de son état de ruine, qui donc pourra l'y rendre sensible? La croix seule montre à l'homme la fin et le néant de tous ses efforts pour s'améliorer et pour se rendre digne de la faveur de Dieu.

Il est bon de poser nettement cette grande question à tout homme qui court en aveugle au-devant du jugement et de la condamnation éternelle: Comment un banqueroutier, mort en état de faillite morale, pourra-t-il faire des bonnes oeuvres pour acquérir la paix avec Dieu, la vie et le salut éternel?

Il faut, car Dieu l'a déclaré et «Il ne donnera point sa gloire à un autre», — que la gloire de votre salut soit tout entière à vous, ou qu'elle soit tout entière à Dieu. Il n'y a point de moyen terme. Aucun mélange n'est possible. Prétendre ajouter votre appoint à l'oeuvre de Christ, c'est fouler aux pieds le Fils de Dieu, estimer son sang pour profane, et outrager l'Esprit de la grâce. «Le salaire du péché, c'est la mort, mais LE DON DE DIEU, c'est la vie éternelle». Où est-il ce don? Où la trouver cette vie? «Dans le Christ Jésus, notre Seigneur» (Hébreux 10: 29-31; Romains 6: 23).

Sans la foi, vous recevrez, pour salaire de chacun de vos innombrables péchés, la seconde mort éternelle, état de remords dans les ténèbres, privé de la lumière de la face de Dieu et de sa gloire. Ce juste salaire, Jésus, maintenant à la droite du Père, le reçut à votre place, lorsqu'il dit: «Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?». En croyant *cela*, vous avez une part éternelle avec Lui, dans la gloire (Romains 10: 8-12). Telle est la miséricorde que vous méprisez et dont vous vous privez totalement, par vos prétentions à la mériter, en tout ou en partie, ou à vous en rendre dignes «*devant Dieu*».

Croyez-nous: il en vaut la peine, et on est heureux en le faisant, de tomber à genoux, le front dans la poussière, mais avec un coeur débordant de reconnaissance, pour recevoir «l'abondance de la grâce et le don de la justice» qui sont en Jésus Christ. Que sont les richesses et les gloires de ce monde devant de tels trésors» (Philippiens 3: 8)? Que le Seigneur vous fasse la grâce, mes chers lecteurs, d'entendre cette parole de Paul: «*Dieu nous a sauvés et nous a appelés d'un saint appel, NON PAS selon nos oeuvres, mais selon son propre dessein arrêté et sa propre grâce, laquelle nous a été donnée, DANS LE CHRIST JESUS, avant les temps des siècles*» (2 Timothée 1: 9).

Notre sujet n'est pas précisément «*la Justice sans oeuvres*»; on n'est point un chrétien affermi selon Dieu, sans avoir pleinement reçu cette vérité qui, toute fondamentale qu'elle soit, n'est cependant qu'une partie de la grande doctrine du salut.

Pressé par le désir de répondre à un besoin assez général, même chez des chrétiens, nous nous sommes occupé spécialement du «salut *sans oeuvres*», par la seule foi au Christ de la Bible.

Nous avons la ferme assurance que cette recherche magnifiera Dieu comme Celui auquel appartient toute gloire. C'est Lui qui — par la foi — sauve des pécheurs, et qui — par la foi, et par le Saint Esprit, produit, chez ceux qu'Il a sauvés, les bonnes oeuvres qui sont un fruit de justice, par le moyen de Jésus Christ, «à la gloire et à la louange de Dieu» (Philippiens 1: 11).

Nous allons chercher à nous rendre compte de l'importance et de la place que Dieu assigne aux bonnes oeuvres dans la doctrine du salut.

Nul n'est sauvé par de bonnes oeuvres; mais nul homme, sauvé par la foi en la miséricorde de Dieu, ne demeurera sans bonnes oeuvres, lorsqu'Il aura plu à Dieu de le laisser dans ce monde, depuis sa conversion, afin qu'il y manifeste et y glorifie la grâce de Dieu, par une marche de foi.

Il n'y a point d'oeuvres pour obtenir le salut. Dans le salut, il y a cependant beaucoup de bonnes oeuvres.

Si le croyant est sauvé par la foi, avant qu'il ait fait ou pu faire aucune bonne oeuvre, il est cependant sauvé afin qu'Il abonde en bonnes oeuvres, impossibles à quiconque n'a pas la foi.

Tout le Nouveau Testament abonde en exhortations aux bonnes oeuvres; mais nous devons nous borner à une ou deux citations qui traitent directement ce sujet spécial. Qu'il nous soit permis, auparavant, de présenter une remarque importante: Aucune exhortation aux bonnes oeuvres n'est adressée à des incrédules, ou à l'homme en la chair. Jean Baptiste prêchait *au peuple de Dieu* la repentance, pour la confession et la rémission des péchés. Il demandait *ensuite* du fruit convenable à cette repentance préalable. Après lui vient le Seigneur, dont la prédication est la même (Matthieu 3: 2; 4: 17). Nous savons que, sauf un résidu selon l'élection de grâce, le précurseur et le Seigneur n'ont trouvé, en Israël, ni repentance ni aucun fruit pour Dieu, mais l'opposition, la haine et la persécution jusqu'à la mort. Alors le Seigneur sépare ses disciples; ceux-ci le suivent. Il les instruit ouvertement dans les mystères du royaume, qu'Il n'annonce aux autres qu'en paraboles.

Le discours sur la montagne est une précieuse collection des instructions données en particulier aux disciples; car, quoique entouré par les foules, c'est à ses disciples qu'Il s'adresse (Matthieu 5: 1, 2; 7: 28). Quoi qu'il en soit, toute personne intelligente ne trouvera, dans ce discours, aucune trace du régime de la Loi (*) qui exigeait de bonnes oeuvres de l'homme en la chair. Celui «qui a l'autorité» déclare *aux siens* le caractère de Dieu; c'est le Fils qui, à cause de leur foi en Lui, leur révèle Dieu comme leur Père qui est aux cieux. Toutefois le fondement du christianisme est encore à peine indiqué vaguement. Il n'y est question, ni d'un Christ crucifié, mettant fin à toute prétention de la chair, ni d'un Christ ressuscité, souche de l'homme nouveau et seul agréable à Dieu. A proprement parler, le caractère du Père avait été manifesté dans le Fils et ce caractère devait briller dans les disciples, enfants du royaume et nés de nouveau. Ce sont les principes du royaume des cieux, qui doivent diriger les enfants du royaume. Ils sont toujours vrais, toujours saints,

et, en général, d'autant plus applicables et obligatoires pour le chrétien, qu'il a reçu beaucoup plus de lumières et de grâces que les disciples auxquels Jésus parlait et que sa responsabilité en est, par conséquent, beaucoup plus grande. Celui-là même qui avait parlé aux pères, comme Législateur, du haut de Sinai, parle ici avec la même autorité à ses disciples ou au résidu pieux d'Israël. Il montre que les commandements ont une très grande étendue, comme l'avait déjà reconnu le prophète-roi (Psaumes 119: 96); que ce que Dieu demande est une justice tout autre que celle des Scribes et des Pharisiens; que c'était là ce que les siens devaient chercher avant tout, en se confiant en Dieu pour le reste. Il leur décrit les dispositions célestes de ceux qui devaient hériter du royaume des cieux; puis il les exhorte à manifester au monde ces dispositions, ce caractère divin. De là devait résulter, pour les bienheureux disciples, une position semblable à celle du Maître — l'opprobre et la persécution de la part d'un monde qui les méconnaît.

(*) «Mais moi, je vous dis». Matthieu 5: 22, 28, 32, 34, 39, 44.

En tout cela il n'y a aucune trace du pernicieux et anti-évangélique système, qui demande des fruits de la foi et de l'Esprit, à ceux qui n'ont ni l'une ni l'autre. Les disciples ont, dans leur nouvelle nature, les traits caractéristiques et les dispositions du Fils.

Ils pourront l'imiter et le suivre après avoir reçu le Saint Esprit. Aussi n'était-ce qu'*aux siens* que le Seigneur disait: «En ceci, mon Père est glorifié, que vous portiez beaucoup de fruit».

Ce qu'il faut prêcher aux croyants, c'est l'objet de la foi et le modèle selon le coeur de Dieu d'une marche filiale dans la foi; c'est Christ, source vivante et puissante de toute chose qui mérite le nom de bonnes oeuvres.

Dans les Actes et dans les épîtres, c'est-à-dire depuis le don du Saint Esprit, vous ne trouverez pas une seule exhortation aux bonnes oeuvres, adressée aux incrédules. Toutes le sont aux «*nous*» «*aux frères*», aux croyants. Partout les privilèges des saints servent de point de départ et surtout de motif à l'exhortation: *C'est pourquoi*, dépouillant le mensonge... *car nous sommes membres les uns des autres*». «Et n'attristez pas le Saint Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés...» «Soyez donc imitateurs de Dieu, comme de bien-aimés enfants... comme aussi le Christ nous a aimés...» «N'ayez donc pas de participation avec eux; car...» «Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu». «Ayant donc ces promesses, bien-aimés, purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit» (*). L'homme nouveau qui est en Christ ne peut pas périr, il est vrai; mais c'est lui qui est responsable d'honorer Dieu; et sa responsabilité a pour mesure ses privilèges. Ceci sera pleinement manifesté au jour de Christ et devant son tribunal (1 Corinthiens 4: 5).

(*) Ephésiens 4 et 5; Romains 12; 2 Corinthiens 7: 1; etc. etc.

Mais, revenons à notre sujet: Exiger des bonnes oeuvres, des mondains, c'est le moyen de les tromper, de les égarer, ou d'en faire des hypocrites à propre justice, tout en les plaçant sous la loi et sous sa malédiction: Dieu donne la vie à ses élus, afin qu'ils marchent

à la louange de la gloire de sa grâce. Vouloir faire marcher ceux qui n'ont pas la vie, serait organiser une danse des morts qui glorifierait, tout au plus, le prince de la mort.

Ce qu'il faut prêcher aux incrédules, c'est la justice sans oeuvres, le salut sans oeuvres, sur le principe de la foi en Christ. Il faut enter le noble cep au lieu d'exiger de bons fruits du sauvageon. Hors de Christ, impossible de porter aucun fruit de justice, ni de glorifier Dieu le Père. «Si quelqu'un ne croit pas au Fils, il ne verra pas la vie, la colère de Dieu demeure sur lui» (*). Quelques nombreuses, quelques belles en apparence, que puissent être ses oeuvres, elles ont été entreprises et accomplies dans sa propre justice et dans son incrédulité.

(*) Jean 3: 35.

Reprenons la suite d'Ephésiens 2: 9, pour montrer la place que la Vérité assigne aux oeuvres, dans le salut... «Non PAR des oeuvres, afin que personne ne se glorifie; car nous (qui croyons) nous sommes son ouvrage (l'ouvrage de Dieu), ayant été créés dans le Christ Jésus POUR (non par, ni à cause; mais *pour* vouloir et *pour* pouvoir faire) LES BONNES OEUVRES, lesquelles Dieu a préparées d'avance, afin que nous marchions en elles» — et non point dans celles que nous pourrions imaginer ou préférer.

En croyant que Dieu l'a sauvé ainsi — par grâce, par le moyen de la loi, — un pécheur est, à l'instant, revêtu de la qualité d'enfant et du caractère de serviteur à l'image de Christ, afin qu'il l'imité en suivant ses traces. Faire la volonté de leur père, est la joie plutôt que le devoir des fils. C'est la puissance de la nouvelle vie. Au fond toute la question est là: dans une nouvelle création. *Dieu seul peut créer*. «Si quelqu'un est en Christ, c'est une nouvelle création», vérité qui anéantit toutes les fausses doctrines d'amélioration et de propre justice, pour laisser à Dieu seul la gloire du salut des pécheurs, par le moyen de Jésus Christ: «C'est une nouvelle création; les choses vieilles sont passées; voici, toutes choses sont faites nouvelles (en Christ). Et TOUTES SONT DE DIEU, qui nous a réconciliés avec Lui-même, par le moyen de Jésus Christ» (*).

(*) 2 Corinthiens 5: 17, 18, non pas: qui s'est réconcilié avec nous, mais qui nous a réconciliés, nous qui étions ses ennemis.

Tite 3: 5, et 2: 14, sont tout aussi positifs qu'Ephésiens 2, relativement à la place assignée aux bonnes oeuvres dans l'Evangile de Christ». Dieu nous a sauvés, NON pas sur le principe des oeuvres que nous eussions accomplies en justice, et que nous eussions faites, MAIS selon sa miséricorde, par le lavage du réengendrement, et le renouvellement de l'Esprit saint...» notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ *s'étant donné Lui-même pour nous*, AFIN QU'IL NOUS RACHETAT de toute iniquité; et afin qu'il purifiât, *pour Lui-même*, un peuple ACQUIS, ZELE POUR LES BONNES OEUVRES».

Tout chrétien sincère reconnaît que les oeuvres de sa foi sont insuffisantes en nombre et imparfaites en pureté. En effet, s'il est aisé à notre nature de faire le mal, il est toujours difficile de faire le bien et encore plus, de le bien faire — je ne dis pas seulement, selon notre appréciation et celle des hommes, mais selon Dieu. Cependant nous savons que

notre Père daigne attacher du prix à ces produits de sa grâce, et qu'Il les récompensera comme «un fruit de la justice qui est par Jésus Christ, à la gloire et à la louange de Dieu».

Terminons par une observation pratique: Il serait à désirer que tous ceux qui insistent sur les oeuvres fussent aussi ceux qui en font le plus de réellement bonnes. J'entends de ces oeuvres que Dieu a préparées d'avance afin que nous marchions en elles.

Une volonté brisée, le dévouement d'un coeur reconnaissant, l'intelligence spirituelle que donne la communion avec le Père et avec son Fils Jésus Christ, sont des conditions indispensables pour produire les oeuvres réellement bonnes et agréables à Dieu: «Cette parole est certaine, et je veux que tu insistes sur ces choses, *afin que ceux qui ont cru en Dieu s'appliquent à être les premiers dans les bonnes oeuvres*» (Tite 3: 8).

«Le salut est de notre Dieu qui est assis sur le trône, et de l'Agneau». Gloire à Dieu.